



Eventuelle condamnation pour agression

Par **zako**, le **05/02/2015** à **10:15**

bonjour

je voudrais savoir si je risque une condamnation pénale qui sera inscrite sur mon casier judiciaire pour les faits suivants:agression physique et outrage sur agent publique(agent municipal)ayant entraîné une itt inferieure à 8 jours....si oui puis je demandé une non inscription sur mon casier judiciaire car en effet je travail en tant qu'educateur et je dois soumettre chaque année un extrait de casier judiciare pour exercer mon activité...je compte me présenter seul à l'audience au mois de mai car je n'ai pas les moyens de prendre un avocat.C'est la premiere fois que je me fait juger au tribunal,je n'ai aucune condamnation au compteur mis à part un sursis il y a dix ans pour port d'arme(un couteau).dite moi svp ce que je risque merci